

GRANDS RASSEMBLEMENTS

DOSSIER DE SECURITE

Ce dossier de sécurité ne s'applique pas :

- aux manifestations ou réunions sur la voie publique soumises aux dispositions du décret-loi du 23/10/1935 et aux réunions à caractère politique ou syndical,
- aux manifestations se déroulant dans un établissement recevant du public (type classique) dont une notice de sécurité est spécifiquement prévue.

I - GENERALITES SUR LA MANIFESTATION :

1°) - Dénomination :

Nature :
.....
.....

2°) - Adresse et lieu de déroulement :

Dates :
Durée :
Heure début :
Heure fin :

3°) - Responsables :

Responsable de l'organisation :

Nom :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

Suppléant :

Nom :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

Responsable sécurité :

Qualification :

Nom :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

Correspondant sécurité incendie :

Tél. : Fax :

Correspondant ordre public :

Tél. : Fax :

Correspondant hygiène et santé :

Tél. : Fax :

4°) - Démarches administratives (indiquer les autres demandes d'autorisation déposées) - **(joindre les arrêtés municipaux précédents ou à jour)**

a - Manifestations sportives hors stades :

- demande de déclaration déposée : OUI NON

- demande d'autorisation déposée : OUI NON

b - Manifestations aériennes soumises à autorisation préfectorale :

OUI NON

c - Manifestations à but culturel, récréatif :

- demande de déclaration déposée auprès de la préfecture : OUI NON

d - Rave-party et techno parade :

- demande de déclaration déposée auprès de la préfecture : OUI NON

II - DESCRIPTIF ET CARACTERISTIQUES :

1°) - Nature des lieux :

- localisation précise :

.....

- autorisation sollicitée : OUI NON

- risques particuliers dus à l'environnement :

.....

.....

.....

- enceinte fermée (stade, arènes, concert en plein air...) : une enceinte est considérée comme fermée si des points de passage placés sous le contrôle de l'organisateur, sont établis afin d'accueillir le public.

L'accueil du public sera-t-il dans une enceinte fermée ? OUI NON

Si oui ou non, combien de personnes seront accueillies en simultanée ?

.....

Si oui, représentez par un schéma comment vous concevez cette enceinte (accueil du public, accès des secours, superficie, scène, chapiteaux, gradins...). Ce schéma ou plan est à fournir. Joignez un plan de masse, un plan de situation.

2°) - Nombre de spectateurs ou participants attendus :

(qui seront rassemblés en un même lieu et en même temps)

- Entrées : Payantes : OUI NON

Nombre de billets imprimés :

- Nombre de cars prévus :

3°) - Distance du site par rapport aux tiers :

4°) - Circulation et stationnement : (joindre le(s) plan(s) de circulation - déviations, aires de stationnement des véhicules ...)

A - Mesures particulières de stationnement :

- a) capacité et nombre de parcs de stationnement :
.....
- b) présence d'aires de stationnement déportées :
OUI NON (à préciser)
- c) neutralisation des aires de stationnement :
OUI NON
- d) mesures prévues par dégagement de VP gênant :
.....
- e) type de balisage :
- f) condition de surveillance :
.....

B - Nombre d'accès au site :

- Itinéraires réservés pour les secours : OUI NON
- Nombre de parkings pour les cars :

C - Particularités (fossés, cours d'eau, obstacles, grue, échafaudage ...)

- A préciser :
.....
.....

5°) - Dégagements :

- Les aménagements de la manifestation gênent-ils l'accessibilité des secours aux bâtiments tiers : OUI NON
- Existe-t-il un espace de dégagement pour une mise en sécurité :
OUI NON
- Conditions d'accès à cet espace :
.....
.....
- Aménagement d'hélicoptères pour les secours :
OUI NON
- Implantation / Matérialisation :
.....
.....

6°) - Zone de villégiature du public : (joindre le plan)

- A préciser :
.....
- Conditions de surveillance :
.....
.....

7°) - Si des bâtiments sont utilisés pour la manifestation :

- Utilité :
.....
- Type de construction :
.....

- Toiture :
-
- Résistance au feu :
-

8°) - Installations particulières : (Chapiteaux, tribunes, podium, portiques, grues...)

- Les structures, les chapiteaux, les tentes sont considérées comme des établissements recevant du public avec un minimum de 50 personnes accueillies. Les autres structures servant pour d'autres activités (vente de bibelots...) devront avoir un classement au feu de catégorie M2. Les scènes et les gradins sont à considérer lors du montage. Des structures non classées sont déconseillées sauf celles servant de buvettes ouvertes à l'air libre.

Comptez-vous utiliser des structures : OUI NON

Si oui combien :

Y aura-t-il une scène ? OUI NON

Y aura-t-il des gradins ? OUI NON

Dès lors où vous utilisez des structures susceptibles accueillir plus de 50 personnes, vous réclamerez auprès des fournisseurs :

1. **l'extrait du registre de sécurité attestant la conformité de l'équipement**
2. **l'attestation de montage** précisant que le **montage** et le **liaisonnement au sol** ont été réalisé de façon à assurer la sécurité du public

Ces documents vous permettront leur implantation après autorisation du maire. Ils sont à joindre avec le présent dossier de sécurité. Les références de ou des scènes sont à présenter ainsi que les gradins.

9°) - Forains : (*joindre les documents de sécurité correspondants*)

- Nom du responsable :

III - ORGANISATION DES SECOURS :

1°) - Poste de sécurité prévu par l'organisateur :

- Emplacement - composition - fonctionnement :

.....
.....
.....
.....

- Description des locaux et équipements :

.....
.....
.....

- Représentant de l'organisateur :

.....

Tél. : Fax :

- Noms et qualités des personnes présentes au poste :

.....
.....
.....

- Moyens de transmissions :

Radio :

Sonorisation de la manifestation à partir du poste de sécurité :

.....

Nombre de lignes téléphoniques :

Autres n° de téléphone à signaler :

2°) - Moyens de secours :

A – Grille d'évaluation des risques : (voir document 1 ci-dessous)

B – Dispositif prévisionnel de secours à personnes : (voir document 2 ci-dessous)

- Nombre de postes de secours :

- Date de signature de la convention avec une association agréée de la sécurité civile pour assurer le dispositif prévisionnel de secours : NOM de l'association

DOC 1 : GRILLE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Activité du rassemblement	Indicateur P2
- Public assis : spectacle, cérémonie, culturelle, réunion publique, restauration, rendez vous sportif ...	0,25
- Public debout : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole...	0,30
- Public debout : spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'évènement...	0,35
- Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, feria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, grande parade, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'évènement...	0,40
- Evènement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public : hébergement sur site ou à proximité	

Caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du site	Indicateur E1
- Structures permanentes : bâtiment, salle « en dur », - Voies publiques, rues, ... avec accès dégagés - Conditions d'accès aisés	0,25
- Structures non permanentes : gradins, tribunes, chapiteaux, ... - Espaces naturels : surface \leq 2 hectares - Brancardage : 150 m < longueur \leq 300 m - Terrain en pente sur plus de 100 m	0,30
- Espaces naturels : 2 ha < surface \leq 5 ha - Brancardage : 300 m < longueur \leq 600 m - Terrain en pente sur plus de 150 m - Autres conditions d'accès difficiles	0,35
- Espaces naturels : surface > 5 ha - Brancardage : longueur > 600 m - Terrain en pente sur plus de 300 m - Autres conditions d'accès difficiles : talus, escaliers, voies d'accès non carrossables, ... - Progression des secours rendue difficile par la présence du public	0,40

Délai d'intervention des secours publics	Indicateur E2
\leq 10 minutes	0,25
> 10 minutes et \leq 20 minutes	0,30
> 20 minutes et \leq 30 minutes	0,35
> 30 minutes	0,40

DOC 2 : GRILLE D'ÉVALUATION DES RISQUES

	Niveau de risque			
	Faible	Modéré	Moyen	Elevé
	0,25	0,30	0,35	0,40
Indicateur P2				
Indicateur E1				
Indicateur E2				

RIS	Type de DPS
RIS ≤ 0,25	A la diligence de l'autorité de police compétence
0,25 < RIS ≤ 1,125	Point d'alerte et de premiers secours
1,125 < RIS ≤ 12	DPS de petite envergure
12 < RIS ≤ 36	DPS de moyenne envergure
36 < RIS	DPS de grande envergure

Indice total de risque : $I = P2 + E1 + E2 = \dots + \dots + \dots = \dots$

Effectif prévisible déclaré du public : $P1 = \dots$ Si $P1 \leq 100\,000$ personnes alors $P = P1$
 Si $P1 > 100\,000$ personnes alors $P = 100\,000 + ((P1 - 100\,000) / 2)$

Ratio d'intervenants secouristes : $RIS = i \times (P / 1\,000) = \dots$

RIS = Effectif pair d'intervenants secouristes = Type de DPS :

Nom et visa
de l'organisateur

Nom et visa
de l'autorité d'emploi de l'association

PS : A annexer à la convention

- Nombre et qualité des médecins :

pour la protection du public :

.....

pour les acteurs de la manifestation :

.....

- Présence d'un médecin dédié à la manifestation : OUI NON

- Nombre et qualification des secouristes :

.....

- Nombre d'infirmiers :

- Nombre d'ambulances agréées :

de type réanimation :

de type transport simple :

- Hélicoptère : OUI NON

- Information par l'organisateur, du SAMU et des structures de soins : OUI NON

- Les médecins généralistes du secteur géographique concerné ont-ils été sollicités : OUI NON

c - Sécurité incendie :

Moyens utilisés :

- Nombre d'extincteurs :

- Type :

- Réserve d'eau : OUI NON

- Poste d'incendie : OUI NON

- Autres matériels (véhicules...) :

.....

3°) - Signalisation visuelle et sonore :

Signalétique du poste de sécurité de l'organisation :

.....

Dispositif sonore secouru :

.....

Panneaux d'information du public :

IV - INSTALLATIONS TECHNIQUES :

1°) - Electricité :

- Projecteurs : Puissance : Nombre :

- Autres installations :

.....

.....

- Vérification des installations :

Par un organisme agréé : OUI NON

Par un technicien compétent : OUI NON

- Groupe électrogène et nombre :

.....

2°) - Feux - Dangers particuliers :

- Combustibles stockés (type et quantité) :

.....

- Pyrotechnie, artifices : K1 K2 K3

K4 (soumis à déclaration en Préfecture) :

V - SERVICE D'ORDRE PROPRE A L'ORGANISATION :

- Nombre de personnel mis en place par l'organisateur :

 Responsable :

- Mesures particulières mises en place par l'organisateur :

.....

.....

.....

- Missions / Zones d'emploi :

.....

.....

.....

VI - AUTRES SERVICES D'ORDRE ENGAGES

- Service d'ordre public :

 Police municipale : OUI NON

 Responsable :

 Gendarmerie : OUI NON

 Responsable :

- Engagement des services municipaux : OUI NON

 Nombre :

- Service d'ordre privé :

 Nombre :

VII - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE :

1°) - Buvettes : OUI NON

- Catégorie :

- Horaires :

- Régime de fonctionnement :

.....

.....

- Arrêté municipal :

2°) - Restauration : (pour chaque installation)

Joindre la liste des professionnels de la restauration (restauration traditionnelle et restauration rapide)

- Arrivée d'eau potable : OUI NON

- Évacuation des eaux usées : OUI NON

- Branchement électrique : OUI NON

3°) - Hygiène du site :

- Nombre de sanitaires :

Implantations :

.....

- Nombre de point en eau potable :

- Nombre de point en eau non potable :

- Fréquence de nettoyage sanitaires :

- Fréquence de nettoyage du site (rues, place, aires de stockage des déchets, etc....) :

.....

- Lieux de stockage des déchets :

.....

.....

- Type de stockage pour les déchets :

.....

- Fréquence d'enlèvement des déchets :

- Responsable des équipements :

EN OUTRE, LE DOSSIER DE LA MANIFESTATION DOIT COMPRENDRE :

Un plan de masse extrait du cadastre - échelle 1/25000 ou 1/50000^{ème} - sur lequel figurera :

- ♦ les aires de manœuvre, de jeux, les emplacements réservés au stationnement des V.L. et autocars, les différentes zones réservées ou d'activité (campings ...);
- ♦ les itinéraires de pénétration et de dégagement des services de secours, ainsi que les itinéraires réservés au public;
- ♦ l'emplacement des postes et des moyens;
- ♦ les déviations mises en place;
- ♦ l'organisation des transmissions;
- ♦ l'implantation des métiers forains.

Date

Signature du (ou des) responsable(s) de l'organisation

CE DOCUMENT DOIT ETRE RETOURNE SOUS COUVERT DU MAIRE DE LA COMMUNE CONCERNEE A LA PREFECTURE OU A LA SOUS PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT COMPETENT :

- PREFECTURE DU GERS - SERVICE SIACEDPC - 7 RUE ARNAUD DE MOLES - 32000 AUCH
- SOUS PREFECTURE DE CONDOM - PLACE LANNELONGUE - 32100 CONDOM
- SOUS PREFECTURE DE MIRANDE - AVENUE LAPLAGNE - 32300 MIRANDE

AU PLUS TARD 4 MOIS AVANT LE DEBUT DE LA MANIFESTATION.